

DIRECTION RAYONNEMENT CULTUREL ET ECONOMIQUE

CULTURE

N: 23D226

DÉCISION DU MAIRE

DOMAINE : 3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Convention de mise à disposition du théâtre Molière à l'association Landk Prod - le 20 décembre 2023 et les 13 et 14 janvier 2024.

Le Maire,

Vu les articles L.2122.22 et L.2122.23, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de convention de mise à disposition du théâtre Molière ci-annexé au profit de l'association « LANKD PROD » et la commune de Marignane ;

Considérant que la commune souhaite apporter son soutien à la vie associative locale ;

DECIDE :

- **D'autoriser** la signature de la convention de mise à disposition du théâtre Molière sis 53-55 Boulevard Mermoz, au profit de l'association « Lankd Prod», le 20 décembre 2023 et les 13 et 14 janvier 2024.

- **De dire** que cette mise à disposition intervient à titre gratuit.

Fait à Marignane, le 06 DEC. 2023

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

